© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

INFORMATION

Par Profil supprimé Postée le 05/08/2013 04:11

> BONJOUR POURRIEZ VOUS ME DIRE SI LA 4FLUOROAMPHETAMINE EST UN PRODUITINTERDIT EN NOUVELLE CALEDONIE. MERCI

Mise en ligne le 05/08/2013

Bonjour,

Un arrêté, publié au Journal officiel mercredi 16 mars 2011 par le ministère de la Santé, a définitivement classé la 4-fluoroamphétamine comme stupéfiant sur tout le territoire français, y compris la Nouvelle Calédonie. Cette décision a été prise en raison des propriétés pharmacologiques et des risques toxiques du produit, très proches de ceux de l'amphétamine ou de l'ecstasy. A titre informatif, vous pouvez trouver tous les produits stupéfiants via la liste mise régulièrement à jour que nous vous indiquons à travers le lien ci-dessous.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, ou désirez évoquer vos éventuels usages de drogues, vous pouvez nous contacter au 0800.23.13.13 tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

En savoir plus :

- Liste des stupéfiants